Proposition Assurance Résidence +

Argenta Banque et Assurances

Service Clientèle ▪ Département: Assurances
T 03 285 51 11 ▪ info@argenta.be

Ce document est une proposition de police d'assurance Argenta Assurance Résidence +.
Les conditions sont jointes à la présente. Veuillez indiquer ci-après quels sont vos souhaits et besoins pour le risque à assurer.

N° d'agent 3330

JEROEN VAN WEERT BV
GERGELSTRAAT 1-3
1970 WEZEMBEEK-OPPEM

N° de téléphone:	027843710
N° d'entreprise:	0526794330

Modalités du contrat

Numéro de proposition:	035034081191
Date d'effet:	17-01-2025
Date d'échéance:	17- 1
Fractionnement de la prime:	Annuelle
Mode de paiement du dossier:	Domiciliation

Preneur d'assurance: personne physique

Civilité:	Madame
Nom:	METTIOUI
Prénom:	Mina
Adresse:	Rue Verhas 8 1030 SCHAERBEEK
Date de naissance:	31-12-1975
Adresse e-mail:	mettiouim@gmail.com
Langue:	Français

Reprise(s) / Police(s) à résilier

La présente assurance remplace une assurance en cours auprès d'une autre compagnie d'assurances? Non

Données sur le risque

SITUATION DU RISQUE

Adresse:	Rue Verhas 8 1030 SCHAERBEEK
Type de bâtiment:	Appartement
Usage du risque:	Habitation uniquement
Bien classé:	Non
Éléments inflammables:	Non
Abutement:	Fermé
Habitation irrégulière:	Non
Système d'alarme agréé:	Non

QUALITÉ
Locataire d'une partie d'un bâtiment/appartement

FORMULE FAMILIALE
Famille

Argenta Assurances SA
Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers
Entreprise d'assurance de droit belge
RPM Anvers, division Anvers ▪ TVA BE 0404 456 148
Agréée sous le code 0858 pour les branches 02, 08, 10a, 13, 14, 17, 21, 22, 23 et 26

info@argenta.be
argenta.be

Proposition Assurance Résidence +

Système d'évaluation

La valeur de reconstruction de votre maison a été déterminée à l'aide d'un système d'évaluation, en utilisant les données suivantes:

Loyer mensuel:	650,00 euros
Charges mensuelles:	0,00 euros

Sinistres

SINISTRES POLICE INCENDIE
Le risque assuré a-t-il subi un sinistre au cours des 4 dernières années? Non

SINISTRES POLICE FAMILIALE
L'un des assurés a-t-il eu, au cours des 4 dernières années, un dommage assuré par un contrat d'assurance familiale? Non

Détail de votre/vos garantie(s) et prime(s)

Module: Confort

Tous les montants en euro

GARANTIES	DE	À	PRIME ANNUELLE NETTE	TAXES ET CONTRIBUTIONS	PRIME ANNUELLE BRUTE
Assurance Résidence					
Contenu	17-01-2025	16-01-2026	36,90	5,81	42,71
Par système d'évaluation - Index: 187.11 (CPI1996)					
Responsabilité du locataire	17-01-2025	16-01-2026	81,29	12,80	94,09
Par système d'évaluation - Index: 1048.0 (ABEX)					
Confort	17-01-2025	16-01-2026	43,48	6,85	50,33
Par système d'évaluation - Index: 187.11 (CPI1996)					
Protection juridique habitation	17-01-2025	16-01-2026	8,86	0,82	9,68
Responsabilité Civile Familiale	17-01-2025	16-01-2026	58,78	5,44	64,22
Protection juridique Familiale	17-01-2025	16-01-2026	25,21	2,33	27,54
Réduction					-4,35
Prime annuelle brute totale réduction incluse					**288,57**

L'heure de prise d'effet et de fin aux dates indiquées est minuit.
Vol pour 100 % de la valeur du contenu assuré.
Le montant total net comprend :

- 90,61 euro(s) de frais d'acquisition et 29,04 euro(s) de frais d'administration.

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer les estimations des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion. Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion). Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

* Le client a pris connaissance des conditions générales dans lesquelles sont mentionnés les capitaux assurés.

Argenta Assurances SA
Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers
Entreprise d'assurance de droit belge
RPM Anvers, division Anvers ▪ TVA BE 0404 456 148
Agréée sous le code 0858 pour les branches 02, 08, 10a, 13, 14, 17, 21, 22, 23 et 26

info@argenta.be
argenta.be

Proposition Assurance Résidence +

Informations importantes

Proposition de prix d'assurance

La présente proposition d'assurance n'oblige ni le candidat-preneur d'assurance ni Argenta Assurances SA (« Aras ») à conclure le contrat d'assurance. Si dans les 30 jours suivant la réception de la proposition, Aras n'a communiqué aucune offre d'assurance au candidat-preneur d'assurance, subordonné l'assurance à une demande d'enquête ou refusé l'assurance, celle-ci s'engage à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts. La signature de la proposition n'entraîne aucune couverture.

Le soussigné déclare avoir répondu de manière complète et fidèle aux questions ci-dessus et déclare être informé que l'omission ou l'inexactitude intentionnelle dans la déclaration de données susceptible d'induire en erreur Aras sur les éléments d'appréciation du risque a pour effet d'entraîner la nullité du contrat d'assurance.

La proposition d'assurance n'est valable que si le texte n'a pas été modifié, amendé ou complété.

Protection de vos données personnelles

Au sein de votre relation avec Argenta, vous mettez certaines données personnelles à disposition d'Argenta Assurances SA, dont le siege social est situé à 2018 Antwerpen, Belgiëlei 49-53, la responsable du traitement. Ci-après dénommée 'Argenta'.

Argenta traite vos données personnelles, conformément à la législation sur la protection de la vie privée en vigueur, en vue d'assurer votre santé financière. Dans ce contexte spécifique, Argenta traite vos données personnelles pour pouvoir vous proposer une assurance adéquate et pouvoir la gérer.

Vous trouverez de plus amples informations au sujet du traitement de vos données personnelles et la façon dont vous pouvez exercer vos droits, plus particulièrement votre droit d'opposition, et les coordonnées du fonctionnaire pour la protection des données, dans notre déclaration de confidentialité. Elle est disponible sur notre site web et à votre agence.

Avertissement

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie d'Aras entraîne la résiliation du contrat d'assurance et fera l'objet de poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal. En outre, les personnes concernées seront reprises dans le fichier du groupement d'intérêt économique Datassur qui rappelle les risques d'assurances faisant l'objet d'un suivi spécial aux membres-assureurs adhérents.

Vous consentez à ce qu'Aras communique, le cas échéant, à Datassur des données à caractère personnel pertinentes dans le cadre exclusif de l'évaluation des risques et de la gestion des contrats d'assurance ainsi que des sinistres afférents. Vous avez le droit de vous adresser à Datassur afin de consulter les données vous concernant et, le cas échéant, de les faire rectifier. Pour ce faire, vous devez adresser une demande datée et signée, en joignant une copie de votre carte d'identité, à Datassur, Service des fichiers, Square de Meeûs 29, 1000 Bruxelles.

Gestion des réclamations

Souhaitez-vous formuler une plainte? Contactez votre agent ou le service Gestion des plaintes d'Argenta Assurrances S.A. (www.argenta.be ou téléphone: 03 285 56 45). Pas de solution? Contactez l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02 547 58 71, fax 02 547 59 75, info@ombudsman.as, www.ombudsman.be. Vous conservez toutefois le droit d'introduire une procédure judiciaire.

Signature du preneur d'assurance pour confirmer que les données notées sont exactes et complètes:

Fait le 20 décembre 2024 à WEZEMBEEK-OPPEM. Chaque partie a reçu un exemplaire.

Argenta Assurances SA
Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers
Entreprise d'assurance de droit belge
RPM Anvers, division Anvers ▪ TVA BE 0404 456 148
Agréée sous le code 0858 pour les branches 02, 08, 10a, 13, 14, 17, 21, 22, 23 et 26

info@argenta.be
argenta.be